

SÉANCE DU

7 JANVIER 2019

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 70

OBJET

**Commission Communale
des Impôts Directs**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 janvier 2019
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 8 janvier 2019
et qu'il est donc exécutoire.

Le 8 janvier 2019

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUETTE

L'an deux mille dix neuf, le 7 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 28 décembre deux mille dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Madame ADAM, Monsieur AGNES, Madame AGUINET, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Monsieur AUDURIER, Madame AZRA, Monsieur BATTISTELLI, Madame BOUTIN, Monsieur CADOT, Monsieur CAMASSES, Madame CERIGHELLI, Monsieur CHELET, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame DEBRAY, Madame de CIDRAC, Monsieur DEGEORGE, Madame de JACQUELOT, Monsieur de l'HERMUZIERE, Madame DILLARD, Madame DORET, Madame DUMONT, Madame GOMMIER, Madame GUYARD, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur HAÏAT, Monsieur JOLY, Monsieur JOUSSE, Monsieur LAZARD, Monsieur LEGUAY, Madame LESGOURGUES, Madame LESUEUR, Monsieur LEVEL, Monsieur LÉVÊQUE, Madame LIBESKIND, Madame MACE, Monsieur MERCIER, Madame MEUNIER, Monsieur MIGEON, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MORVAN, Madame NICOLAS, Madame OLIVIN, Monsieur OPHELE, Monsieur PAQUERIT, Monsieur PÉRICARD, Madame PERINETTI, Monsieur PETROVIC, Madame PEUGNET, Madame PEYRESAUBES, Madame PHILIPPE, Monsieur PRIOUX, Madame RHONE, Madame RICHARD, Monsieur RICOME, Madame RGULY, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur ROUXEL, Monsieur SOLIGNAC, Madame TÉA, Monsieur VENUS, Madame VERNET

Avaient donné procuration :

Madame BURGER à Monsieur LEVEL
Monsieur GOULET à Monsieur CADOT
Monsieur LÉTARD à Monsieur OPHELE
Monsieur MITAIS à Madame LESUEUR
Madame NASRI à Madame TÉA
Monsieur PAUL à Madame LESGOURGUES
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD

Secrétaire de séance :

Monsieur HAÏAT

Mesdames, Messieurs,

L'article 1650 du Code général des impôts indique d'une part que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est la même que celle du Conseil Municipal et d'autre part que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux.

Il est rappelé que pour les communes de plus de 2 000 habitants, la Commission est composée de huit membres titulaires et de huit membres suppléants et du Maire ou de l'Adjoint en charge des Finances, président de droit de cette instance.

Les membres sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables proposés par le Conseil Municipal composée de 16 titulaires et 16 suppléants remplissant les conditions requises pour siéger au sein de cette instance. Un représentant des ces deux catégories devant obligatoirement être domicilié en dehors de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de la commune nouvelle d'arrêter la liste parmi lesquels seront désignés les commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs.

Titulaires :

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| 1/ Jean LAURENT | 9/ Christophe BENTZ |
| 2/ Bernard OPHELE | 10/ Daniel LEVEL |
| 3/ Thérèse FUSCH | 11/ Brigitte BRYGIER |
| 4/ Michel LEVANNIER | 12/ Mark VENUS |
| 5/ Michel NAULT | 13/ Annick CADOREL |
| 6/ Marie-Hélène MAUVAGE | 14/ Robert HAIAT |
| 7/ Frédéric LUBSZINSKY | 15/ Michel MABILE |
| 8/ Patrice TOILLON | 16/ Grégoire QUEST |

Suppléants :

- | | |
|-----------------------|-------------------------------|
| 1/ Bertrand DARGNIES | 9/ Michel LE DROGO |
| 2/ Lucile MORANE | 10/ Jacqueline HERBIN |
| 3/ Armelle DE JOYBERT | 11/ Béatrice BRUNEAU-LATOUCHE |
| 4/ Françoise ROIDOT | 12/ Guy RICHARD |
| 5/ Martine CHAVIGNY | 13/ François GUEGUEN |
| 6/ Jacques METON | 14/ Norbert TRUBLIN |
| 7/ Chantal BOTTELIN | 15/ Elisabeth LEQUEUX |
| 8/ Patrice CAILLET | 16/ Gérard LEVEQUE |

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ARRETE la liste de 16 titulaires et 16 suppléants parmi lesquels seront désignés les commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye



00000 0 0 0
00000 0 0 0 0
00000 0 0 0 0
00000 000000
0 0 0 0 0
00000 0 0 0
00000 0 0 0
000000 000000
0 0 0
00000 00000
00000 0 0 0
00000 000000
00000 0

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.